

Fermeture des restaurants prolongée de cinq semaines

Les restaurants resteront portes closes encore jusqu'au 22 janvier. Une mesure que vient de proposer le Conseil Fédéral aux cantons, afin de prolonger les mesures pour lutter contre une nouvelle vague. Il s'agit d'empêcher le tourisme gastronomique entre cantons.



La brasserie de la Bavria, à Lausanne, devrait rester fermée jusqu'au 22 janvier comme tous les autres restaurants de Suisse.

Bild: Icomos Suisse

Les restaurants, lieux culturels, fitness et centres de loisirs ne rouvriront pas avant fin février. Le Conseil fédéral propose aux cantons de prolonger les mesures pour contrer la nouvelle vague de coronavirus. Il prendra sa décision définitive dans une semaine.

Réuni mercredi en séance extraordinaire, le gouvernement a aussi levé la règle d'exemption pour les cantons où la situation est favorable. Dès samedi, les restaurants, lieux de culture, de sports et de loisirs auront porte close dans toute la Suisse. Il s'agit d'empêcher les achats et le tourisme gastronomique entre cantons et de mieux faire accepter les différentes mesures.

Les chiffres actuels ne reflètent pas la situation épidémiologique réelle, estime le Conseil fédéral. Le nombre de cas diminue, mais le nombre de tests effectués aussi. Une recrudescence de l'épidémie après les vacances ne peut être exclue et l'apparition de nouvelles variantes de virus plus contagieuses augmente la probabilité d'une recrudescence.

Le nombre de cas ne diminuera pas de manière significative et durable ces prochaines semaines. Le gouvernement veut donc maintenir au-delà du 22 janvier les mesures en vigueur et ceci pour au moins cinq semaines. Cette mesure devrait aider les entreprises et les employés concernés à mieux planifier les choses.

Les cantons ont une semaine pour se prononcer. Le Conseil fédéral veut aussi les consulter sur un éventuel renforcement des mesures afin de réagir rapidement en cas de nécessité. Les propositions concernent l'obligation de travailler à domicile, la fermeture des magasins, une restriction accrue des rassemblements et des événements privés.

Une protection accrue des personnes particulièrement vulnérables et des mesures plus étendues sur le lieu de travail sont aussi envisagées. De leur côté, les cantons examineront quelles mesures pourraient être prises dans les écoles obligatoires s'il fallait intervenir davantage. (ats)

Publiziert am Mittwoch, 06. Januar 2021